RESTAURANT SCOLAIRE

RENTREE 2023/2024

Pour cette nouvelle rentrée scolaire, la municipalité vous rappelle le dispositif du portail famille pour la gestion des repas concernant vos enfants.

Cette année Il vous est fortement conseillé d'utiliser ce portail pour les pré-inscriptions au restaurant scolaire.

Pour cela, à partir du 10 juillet jusqu'au 31 Août, connectez-vous sur le « **portail famille** » via votre ordinateur. Dans l'espace famille un nouvel encart « **pré-inscriptions** ».

Dans un premier temps cela ne concerne que les inscriptions. Dans un second temps à partir du **28 Aout**, vous pourrez effectuer vos réservations de repas.

Vous trouverez un guide détaillé pour une bonne utilisation du portail sur le site internet de la mairie.

Pour ceux qui sont dans l'impossibilité d'aller sur le portail famille, ou les nouvelles familles, vous trouverez tous les documents nécessaires (fiche d'inscription, règlement intérieur) sur le site internet de la mairie. A renvoyer complétés et signés, dans la boite aux lettres cantine, ou par mail :

restau.ecole.tramoyes@orange.fr

Nous rappelons que toute inscription est obligatoire même si votre enfant ne fréquente pas la cantine.

Le tarif des repas est susceptible d'être augmenté au 1er janvier 2024, pour palier l'augmentation du tarif appliqué par notre prestataire RPC dès le 4 septembre 2023.

D'autre part, certains jours, nous observons un effectif très important. Pour maintenir une bonne qualité de service, les jours à trop fort effectif, nous pourrons prioriser les enfants inscrits à l'année.

Nous espérons que la nécessité de ces évolutions seront partagées par toutes les familles, et nous vous souhaitons de faire une belle rentrée scolaire !